



AVIS PUBLIC

est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT
par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lise Houle.

QUE le règlement 2018-049 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception a été adopté par lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018. Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau.

Bylaw number 2018-049 to set tax rates and different services rates for the fiscal year 2019 has been adopted at the special meeting of December 17, 2018. Anyone interested may read it at the municipal office during opening hours.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Newport, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2018.

Lise Houle
Directrice générale et secrétaire-trésorière